

# FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

## Emission publique "Accumulator Reverse Convertible Notes"



FORTIS LUXEMBOURG FINANCE, véhicule financier de Fortis, lance un nouvel emprunt de type "Accumulator Reverse Convertible (ARC)" d'une durée maximale de 4 ans. La date et le montant du remboursement ainsi que de la prime attribuée sont associés à l'évolution de l'action **KBC Groupe SA**.

### Profil de KBC Groupe SA

Créé en 2005, KBC Groupe est né de la fusion de KBC Bancassurance Holding, lui-même issu de l'union antérieure de 3 banques belges, avec sa société mère Almanij. L'histoire du groupe est marquée par une expansion fructueuse dans les pays émergents d'Europe Centrale et Orientale faisant partie, depuis 2004, de l'Union européenne (Hongrie, Pologne, Tchéquie et Slovaquie). Troisième bancassureur en Belgique, le groupe occupe aussi une position de tête sur les marchés domestiques d'Europe Centrale et Orientale. KBC emploie 50.000 travailleurs au service de quelque 12 millions de clients. Fort de son expérience en matière de gestion de fortune et de marchés financiers, KBC se veut un bancassureur indépendant, de taille moyenne, se concentrant sur les particuliers et les PME, dans une sélection de pays européens.

### ARC Notes: what's in a name?

Les Accumulator Reverse Convertible (ARC) Notes constituent **une nouvelle génération de Reverse Convertible Notes** dont elles se distinguent essentiellement par leur mécanisme de rendement.

- A l'inverse d'une Reverse Convertible classique, **une ARC ne distribue pas de coupon annuel** mais **attribue éventuellement une prime unique** en fonction de l'évolution de l'actif sous-jacent (en général une ou plusieurs actions ou un indice boursier) au moment du remboursement.
- Autre différence de taille: bien qu'une date d'échéance finale soit fixée à moyen terme, **un remboursement anticipé** de l'émission **peut survenir chaque année** en fonction de l'évolution de l'actif sous-jacent par rapport à sa valeur de départ, fixée à l'émission. Le remboursement sera automatique sous certaines conditions. Le montant de la prime attribuée est lui aussi étroitement associé à la date de remboursement de l'ARC.
- Si l'ARC n'est pas remboursée anticipativement, l'investisseur peut néanmoins espérer tirer un joli rendement de son capital puisque **le montant de la prime varie avec les années**. Et la probabilité d'obtenir la prime prévue à l'échéance est d'autant plus grande que **ses conditions d'octroi sont sensiblement assouplies** par comparaison avec les années précédentes.
- Enfin, si l'évolution négative de l'actif sous-jacent ne permet pas l'octroi d'une prime, elle ne remet pas automatiquement en question le remboursement au pair des ARC Notes. En effet, si la valeur finale de l'actif sous-jacent est supérieure à un certain pourcentage prédéterminé de sa valeur initiale, les Notes sont remboursées à 100% de leur valeur nominale. Dans le cas contraire, le remboursement s'effectuera en actif sous-jacent.

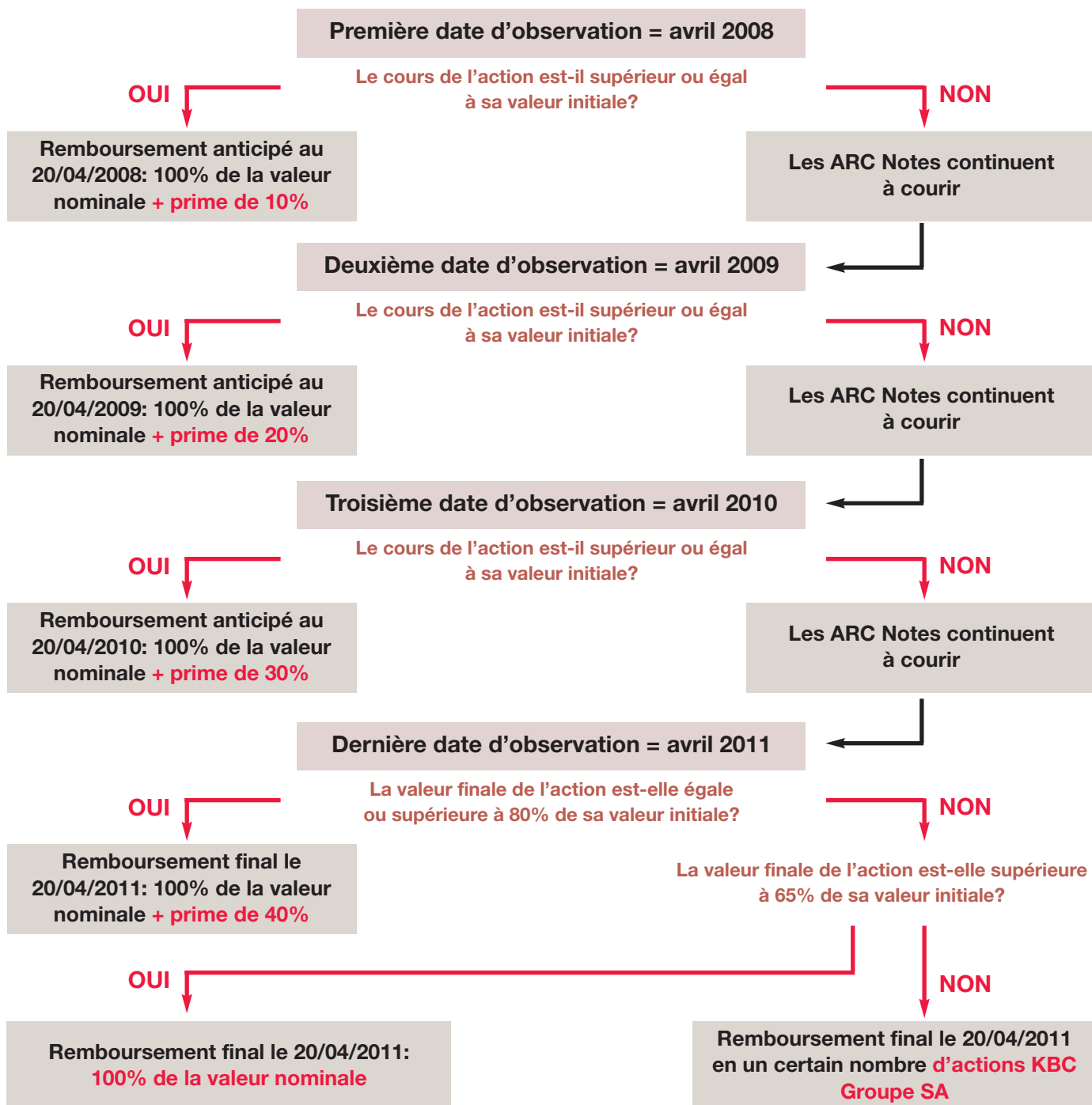
### En conclusion

Une ARC est un placement de court à moyen terme permettant de viser un rendement final potentiellement beaucoup plus élevé que les taux de marché. Comme dans le cas d'une Reverse Convertible classique, l'investisseur risque de perdre tout ou partie de son capital initial.

## Un cas concret: la nouvelle ARC Note de FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE lance une nouvelle Accumulator Reverse Convertible Note ayant pour actif sous-jacent l'action KBC Groupe, dont la valeur initiale correspondra à la moyenne des cours de clôture des 17, 18 et 19 avril 2007 sur Euronext Brussel. Chaque observation a lieu 5 jours ouvrables avant chaque date potentielle de remboursement.

### Schéma de remboursement du capital et d'attribution de la prime



#### Rendement interne brut si le remboursement a lieu en

2008 à 110%: **7,84%**  
2009 à 120%: **8,45%**  
2010 à 130%: **8,41%**

2011 - à 140%: **8,23%**  
- à 100%: **- 0,49%**  
- en actions KBC Groupe en fonction de la valeur de l'action  
à l'échéance (minimum théorique: -102%).

## Avantages de l'ARC Note

- **Prime de 10% par an**

L'investisseur peut obtenir une prime\* de 10% après 1 an, 20% après 2 ans, 30% après 3 ans et 40% à l'échéance.

- **Plusieurs dates d'observation**

Trois dates d'observation intermédiaires augmentent la probabilité d'un remboursement anticipé et la possibilité d'obtenir un rendement élevé sur une courte période.

Comme le montant de la prime augmente de 10% par an, plus le remboursement sera tardif, plus la prime sera potentiellement importante.

\* La prime est soumise au précompte mobilier.

- **Coussin de protection à la baisse**

Une performance négative de l'action KBC Groupe n'entraîne pas d'office la suppression de la prime ou le remboursement en actions à l'échéance.

- Les conditions d'octroi de la prime de 40% après 4 ans sont en effet plus souples que pour les années précédentes: l'action KBC Groupe peut accuser un recul par rapport à son niveau de départ, du moment que ce recul n'excède pas 20%.
- Si le recul de l'action KBC Groupe est inférieur à 35%, les ARC Notes sont remboursées à 100% de leur valeur nominale.

## Facteurs de risque

Les Accumulator Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court/moyen terme (remboursement possible chaque année et au plus tard le 20 avril 2011) visant l'attribution d'une prime élevée. Cette haute rémunération potentielle doit être considérée comme une compensation à la faculté dont dispose l'émetteur de rembourser les Notes à l'échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre d'actions KBC Groupe SA.

- **Le remboursement du capital n'est pas garanti**

Si à l'échéance, l'action KBC Groupe a perdu 35% ou plus par rapport à sa valeur initiale, l'investisseur sera remboursé en un certain nombre d'actions, calculé sur base de la valeur initiale de l'action.

Il convient ici d'insister sur le fait qu'en cas de remboursement des ARC Notes en actions, l'investisseur recevra une valeur en titres qui, sur base du cours de l'action à ce moment, sera inférieure à la valeur nominale des Notes remboursées.

L'investisseur doit donc être bien conscient qu'il pourrait subir une perte de capital qui, en théorie, pourrait s'élever à l'entière du capital investi.

- **L'attribution de la prime n'est pas garantie**

La prime ne sera payée qu'une seule fois et uniquement si l'évolution du cours de l'action répond aux conditions d'octroi fixées pour les différentes dates d'observation.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le Prospectus de Base daté du 29 septembre 2006 ainsi que les Conditions Définitives datées du 8 mars 2007 et, plus particulièrement, la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques".

## Principales caractéristiques de cet emprunt

<b>Emetteur</b>	Fortis Luxembourg Finance S.A.
<b>Garant</b>	Fortis Banque S.A.
<b>Rating du garant</b>	Moody's: Aaa / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
<b>Montant total</b>	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur nominale: 1.000 EUR.</li> <li>- Ces titres ne sont pas livrables physiquement.</li> <li>- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis<sup>1</sup>.</li> </ul>
<b>Code ISIN</b>	XS0288175093.
<b>Service financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fortis Banque en Belgique.</li> <li>- Fortis Banque à Luxembourg.</li> <li>- Fortis Bank Nederland aux Pays-Bas.</li> </ul>
<b>Prix d'émission</b>	102%.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	20/04/2007.
<b>Actif sous-jacent et dates d'observation</b>	<p>Action KBC Groupe SA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur initiale: moyenne des cours de clôture des 17, 18 et 19 avril 2007.</li> <li>- Valeurs intermédiaires: cours de clôture 5 jours ouvrables avant les dates potentielles de remboursement anticipé.</li> <li>- Valeur finale: cours de clôture 5 jours ouvrables avant le 20/04/2011.</li> </ul>
<b>Date d'échéance</b>	20/04/2011 au plus tard.
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>A dater du 20/04/2008, les Notes peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date d'observation, en fonction de l'évolution de l'action KBC Groupe SA par rapport à sa valeur initiale.</p> <p>Si la valeur de l'action à la date d'observation est égale ou supérieure à sa valeur initiale, l'émission sera remboursée dans sa totalité, à 100% de la valeur nominale et avec paiement de la prime correspondante.</p>
<b>Remboursement à l'échéance finale, soit le 20/04/2011</b>	<p>La valeur de remboursement à l'échéance dépendra de l'évolution de l'action KBC Groupe par rapport à sa valeur initiale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la valeur finale de l'action est égale ou supérieure à 80% de sa valeur initiale, les Notes seront remboursées à 100% de leur valeur nominale, avec paiement de la prime maximale de 40%.</li> <li>- Si la valeur finale de l'action est supérieure à 65% de sa valeur initiale, les Notes seront remboursées à 100% de leur valeur nominale.</li> <li>- Si la valeur finale de l'action est égale ou inférieure à 65% de sa valeur initiale, les Notes seront remboursées en un certain nombre d'actions KBC Groupe déterminé sur base de la formule suivante: <math>\frac{1.000 \text{ euros}}{\text{Valeur initiale}}</math></li> </ul> <p>Les fractions d'actions KBC Groupe SA seront payées en cash sur base de la valeur finale de l'action.</p>
<b>Intérêts</b>	Cette obligation ne distribue pas d'intérêts annuels.
<b>Prime (soumise au précompte mobilier)</b>	<p>La prime attribuée est soumise au précompte mobilier et variera en fonction de la date de remboursement. Une simulation des rendements est reprise en page 2.</p> <p>En cas de remboursement anticipé, elle sera</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- égale à 10% en cas de remboursement anticipé au 20/04/2008;</li> <li>- égale à 20% en cas de remboursement anticipé au 20/04/2009;</li> <li>- égale à 30% en cas de remboursement anticipé au 20/04/2010.</li> </ul> <p>A l'échéance, elle variera en fonction de l'évolution de l'action KBC Groupe par rapport à son niveau initial: elle sera</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- égale à 40% si le cours de l'action est égal ou supérieur à 80% de sa valeur initiale;</li> <li>- nulle si le cours de l'action est inférieur à 80% de sa valeur initiale.</li> </ul>
<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b>	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
<b>Taxe sur opérations</b>	- A la souscription: néant.

<sup>1</sup> Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

<b>de bourse (TOB) Cotation</b>	<p>- A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération). Les Notes seront cotées à la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.</p>
<b>Prospectus</b>  <b>A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 68 61</b>	<p>Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 29 septembre 2006 ainsi que les Conditions Définitives de l'offre, datées du 8 mars 2007, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. En cas de divergence entre l'information reprise dans les Conditions Définitives et celle de la présente publication, c'est le contenu des Conditions Définitives qui prévaudra. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.</p>
<b>Disclaimer</b>	<p>Le présent document n'a qu'une valeur informative et ne peut donc pas être considéré comme comportant un quelconque conseil d'investissement. Il est recommandé à chaque investisseur de peser le pour et le contre d'un placement dans l'emprunt ici concerné en fonction de son profil d'investisseur personnel.  S'ils souhaitent obtenir des conseils quant à ce placement, les investisseurs peuvent s'adresser aux spécialistes de Fortis Banque qui se feront un plaisir de les guider avant toute prise de décision d'investissement.</p>

## SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court **du 10 mars au 13 avril 2007** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**. Vous y trouverez le Prospectus de Base, son résumé en français et les Conditions Définitives de l'offre, de même que sur notre site Internet [www.fortisbanking.be/emissions](http://www.fortisbanking.be/emissions) (cliquez sur "émissions en cours").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.